|  |
| --- |
| **F** |
|  | WIPO-F |
| **tABLE RONDE** |
|  MM/LD/WG/12/RT/1 Prov.  |
| ORIGINAL : Anglais |
| DATE : Le 6 Août 2014 |

**Groupe de travail de Madrid**

organisée par

l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

**Genève, 23 et 24 octobre 2014**

programme provisoire

*établi par le Bureau international*

Jeudi 23 octobre 2014

13 h 00 – 15 h 00 Déjeuner de travail

15 h 00 – 15 h 15 Discours de bienvenue du Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

15 h 15 – 16 h 00 **Thème n° 1 : Informations sur les faits nouveaux intervenus dans le cadre du système de Madrid**

Le Bureau international de l’OMPI vous informera sur les nouveautés du système de Madrid, la situation de ses procédures et les statistiques.

16 h 00 – 16 h 30 **Thème n° 2 : Irrégularités**

Ce thème est un suivi des tables rondes précédentes. Le Bureau international de l’OMPI vous informera de tous faits nouveaux intervenus dans ce domaine et fournira des informations récentes sur le nombre d’irrégularités détecté lors de l’examen des demandes internationales.

 – Comment l’Office d’origine et le Bureau international de l’OMPI peuvent travailler ensemble afin de réduire le nombre d’irrégularités dans les demandes internationales ?

 – Quels sont les types d’irrégularités les plus fréquents, comment peuvent-elles être évitées par les utilisateurs et comment les Offices d’origine peuvent contribuer à réduire leur nombre ?

Conférenciers : Représentants du Bureau international de l’OMPI
(Division des opérations/Division de l’appui aux services d’enregistrement/Division juridique)

Représentants des Offices de propriété intellectuelle

16 h 30 – 16 h 45 Pause‑café

16 h 45 – 18 h 00 **Thème n°2 (suite)**

Vendredi 24 octobre 2014

10 h 00 – 11 h 15 **Thème n° 3 : Refus provisoires**

Des Offices de propriété intellectuelle vous fourniront des informations sur leur pratique en matière de refus provisoires, notamment des informations sur le nombre de refus provisoires, les motifs les plus fréquents sur lesquels ces refus provisoires sont fondés et les délais dont disposent les titulaires pour répondre à/contester la décision de l’Office.

Conférenciers : Représentants du Bureau international de l’OMPI

(Division des opérations/Division de l’appui aux services d’enregistrement/Division juridique)

Représentants des Offices de propriété intellectuelle

11 h 15 – 11 h 30 Pause‑café

11 h 30 – 12 h 30 **Thème n° 4 : Communications diverses avec les Offices nationaux/régionaux**

Le Bureau international de l’OMPI vous fournira des informations sur les différents types de communications qu’il reçoit des Offices, en particulier, les déclarations d’octroi de la protection, la situation provisoire (règle 18*bis*) et les décisions relatives à l’étendue de la protection (en vertu de la règle 18*ter*.2), 3) et 4)). Le Bureau international de l’OMPI exposera plus en détail les moyens de communication avec les Offices nationaux/régionaux, les expériences actuelles et les préférences du Bureau international de l’OMPI en matière de communications.

Conférenciers : Représentants du Bureau international de l’OMPI

(Division des opérations/Division de l’appui aux services d’enregistrement/Division juridique)

Représentants des Offices de propriété intellectuelle

12 h 30 – 12 h 50 Questions diverses

12 h 50 – 13 h 00 Clôture de la Table ronde du Groupe de travail de Madrid

[Fin du document]